

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'ORÉE DE PUISAYE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DE CHEVILLON, PRUNOY
ET VILLEFRANCHE-SAINT-PHAL**

09a

NOTE TECHNIQUE

1 - Assainissement

Maîtrise d'ouvrage - compétence

La Communauté de Communes assure la compétence assainissement gère les réseaux d'eaux usées et stations d'épuration (STEP) en régie. L'entretien est confié à un prestataire privé (SAUR). Le syndicat mixte "Fédération des eaux de Puisaye-Forterre" (ancien "Intersyndicat des eaux de Puisaye-Forterre") assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif (opérations des contrôles, diagnostic, etc.).

Réseaux de collecte

Le territoire d'étude est doté de trois réseaux d'assainissements distincts ; chacun étant raccordé à une station. Chacun des réseaux de collecte des eaux usées est entièrement en séparatif, majoritairement en diamètre 200mm, et comporte des postes de refoulement.

A Chevillon, la couverture du réseau, dans le bourg, est de 86% ; à Prunoy, de 97% ; à Villefranche, de 81%. L'épandage des boues de chaque station est réalisé sur chaque commune d'attache, sur des terres agricoles.

Stations d'épuration

	Année de création	Capacité nominale*	Raccordés*	Capacité résiduelle*
Chevillon	1995	290 EH	180 EH, 9201 m3 113 raccordements	110 EH
Prunoy	1995	250 EH	170 EH, 4917 m3 92 raccordements	80 EH
Villefranche	1993	250 EH	250 EH, 11731 m3 180 raccordements	0 EH
Total		790 EH	600 EH 385 raccordements	190 EH

Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement est en préparation (2013).

2 – Eau potable

Maîtrise d'ouvrage - compétence

Le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Charny (SIAEP) assure la compétence. Pour l'entretien du réseau, le syndicat fait appel à un prestataire externe, actuellement la Lyonnaise des Eaux.

Réseaux

Le Syndicat produit 1 160 000 m3 d'eau potable dont environ 81% est distribué et 11 % exporté vers les communes de Béon et Cudot.

La production est assurée par 6 sites, dont le principal est le forage du Péruseau à Charny (545 000 m3). Le stockage est assuré sur 12 sites pour un volume total de 54 540 m3. La distribution se fait au moyen de 716 km de canalisations, 7076 branchements (dont 1105 en plomb). Le réseau est organisé en trois zones qui sont interconnectés. Les communes de la Chanteraine dépendent de la zone de Saint-Romain-le-Preux / La Ferté Loupière.

Sur le territoire d'étude on dénombre deux châteaux d'eau ou réservoirs : à Chevillon, un réservoir sur tour (900 m3) aux Quarterons ; à Villefranche-Saint-Phal, un réservoir sur tour (500 m3) à Bourbeuse.

On dénombre aussi un captage : celui de La Fontaine Carrelée à Villefranche-Saint-Phal. Ce captage présentant une eau de mauvaise qualité (pollution trop importante), il n'est plus exploité et ses installations ont été partiellement détruites.

3 – Déchets

Le Syndicat Mixte de Puisaye est compétent en matière de traitement des déchets. Il gère le centre de traitement des déchets situé à Ronchères.

Le site de Ronchères accueille plusieurs activités :

- centre de compostage pour les déchets fermentescibles
- centre d'enfouissement technique pour les déchets ultimes

Le syndicat a confié à la SITA-Centre-Est le soin de collecter les déchets sur le territoire de la Puisaye.

La collecte des déchets se fait une fois par semaine, au porte-à-porte, par des bennes bi-compartmentées, le tri est fait par les habitants entre les déchets biodégradables et les déchets ultimes. Lors de la mise en place de la collecte sélective, un composteur individuel a été fourni aux habitants qui le souhaitent.

Pour les résidences secondaires, à Prunoy, un local poubelle situé près de la mairie permet aux habitants des résidences secondaires de déposer leurs déchets le dimanche soir, le cantonnier se chargeant par la suite de sortir les conteneurs.

Dans chaque commune a été mis en place un point d'apport volontaire pour le tri sélectif qui concerne le verre, le plastique et les papiers ou cartons.

A Charny, les Communautés de communes de la Région de Charny et des Coteaux de la Chanteraine (avant leur fusion en janvier 2014) ont construit une déchetterie ; la CCRC en étant le maître d'ouvrage, la CCCC participant à l'investissement et aux frais de fonctionnement au prorata de sa population. L'équipement permet la dépose des encombrants, des ferrailles et des gravats.